

COMMUNE : 008 LE BARROUX
 ARRONDISSEMENT : 84 CARPENTRAS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONTEUX

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
cière bâtie (TFB)	1 238 196	29,60	96,20	1 329 000	393 384	30,00	398 700,00
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36 726	79,02	137,17	39 200	30 976	69,00	27 049,00
Taxe d'habitation (TH)	890 682	13,67	49,14	1 015 539	138 824	13,71	139 230,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	563 184	563 184		564 978,00
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	564 978,00

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	8		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		9		
Taxe d'habitation (TH)	563 184 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			3 674	0	0	-44 653	-40 979

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
		-40 979		523 999,00

À AVIGNON
 Le 15 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MICHEL LAFFITTE
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le
 Pour la Préfecture,

Le
 Pour la Commune,



COMMUNE : **008 LE BARROUX**
 ARRONDISSEMENT : **84 CARPENTRAS**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE MONTEUX**

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. D. ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	737
a. Pour les communes de condition modeste	
b. Pour les communes à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Pour les communes de longue durée (logem. sociaux)	39
d. Locaux industriels	0
Taxe foncière non bâtie	2 898
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	42 789
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	6 549
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	953 920
b. Logements vacants soumis à la THLV	61 619

3. PRODUITS DES IFFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	0,882397

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	38,48	96,20	>>>	96,20
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	55,96	139,90	2,73000	137,17
Taxe d'habitation (TH)	22,98	21,13	57,45	8,31000	49,14
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

35,49